



DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CANTON DE DUCLAIR

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} octobre 2012**

L'an deux mil douze le premier octobre à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Patricia LHOIR, Aldric OFFROY, Jean-Michel BRESSOT, Sylvain GODU, Jean-Christian CORDIER, Bruno PAYENNEVILLE, Alain VEYRONNET, Daniel HALOTEL, Béatrice LEFRANCOIS, Sylvain LEFRANCOIS, Christèle CADORET et Thierry CHAUVIN.

Absents excusés : Nicolas BOURGAIS ayant donné pouvoir à Sylvain LEFRANCOIS et Alexa CRANSHOFF ayant donné pouvoir à Christèle CADORET.

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 30 juillet 2012](#)

Approuvé à l'unanimité.

[Transfert au Syndicat Départemental d'Energie des Réseaux d'Electrification](#)

En vertu d'un arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant transfert de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu :

- l'arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant modification et révision des statuts du syndicat département d'énergie de la Seine-Maritime (SDE 76) ;
- l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution d'électricité » par le SDE 76 à compter du 1^{er} juin 2012 ;
- d'une part, les dispositions de l'article L5211-25-1 du CGCT qui posent le principe d'une répartition de patrimoine entre les communes en cas de retrait de compétence, et , d'autre part, les dispositions des articles L1321-1 et suivants du CGCT qui précisent que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ;
- la difficulté pour le SDE 76, les syndicats d'électrification en milieu rural du département (SIERG) et les 690 communes de Seine-Maritime concernés par l'électrification rurale à mettre en œuvre les dispositions cumulées des articles L321-1 et L5211-25-1 du CGCT : délibérations des communes et des SIERG fixant les modalités de répartition du patrimoine (définition d'une clé de répartition) signature d'un procès-verbal entre le SDE 76 et chacune des 690 communes pour la mise à disposition des réseaux au bénéfice du SDE 76 ;

- la possibilité, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, de céder à l'amiable, sans déclassement préalable, les biens de personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Accepte** le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des réseaux d'électrification : extension, renforcement et effacement, du SIERG vers le SDE 76 ainsi que le transfert des emprunts ayant servi à financer les travaux d'électrification ;
- **Accepte** le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des travaux inopinés de renforcement et d'extension (y compris les tarifs jaunes) ;
- **Prend note** que ce transfert en pleine propriété et à titre gratuit ne pourra intervenir au profit du SDE 76 que si l'ensemble des communes membres du SIERG donne son accord sur ce mode opératoire.

Intégration dans la voirie Communale des voies suivantes :

- Résidence des Prés - Accès école primaire - Accès à la déchetterie
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer définitivement dans la voirie Communale les voies de la Résidence des Prés, de l'école primaire et de l'accès à la déchetterie objet des parcelles suivantes :
- B 506 : 1 363 m², B 510 : 96 m², B 511 : 95 m², B 512 : 652 m², B 513 : 1 729 m², B 515: 2 031 m², B 516 : 1 810 m² et enfin, la parcelle C 681 : 1 516 m².
-
- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** d'intégrer définitivement ces parcelles dans la voirie Communale.

Validation des frais de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un rond point sur le CD 67

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que le montant des travaux de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un rondpoint sur la route de Quevillon à l'entrée du village après consultation s'élève à 4 200 € HT soit 5 023,20 € TTC.

Le cabinet EC3D a été retenu pour réaliser ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Amortissement des subventions d'équipement versées

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de se prononcer sur la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées au titre du SIERG.

Monsieur le Maire propose que ces subventions soient amorties en 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour un amortissement en 1 an des subventions d'équipement versées au titre du SIERG.

Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réajuster les comptes suivants :

Décision modificative N° 1

Fonctionnement - dépenses

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
042 / 6811	Dotations aux amortissements Immobilisations incorporelles et corporelles	+ 6 658,06 €	
023	Virement à la section d'investissement		- 6 658,06 €
		6 658,06 €	6 658,06 €

Investissement - recettes

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
040 / 28041582	Subventions d'équipement versées Autres groupements bâtiments et installations	+ 6 658,06 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 6 658,06 €
		6 658,06 €	6 658,06 €

Décision modificative N°2

Investissement

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
041 / 2031	Frais d'études	1 794 €	
041 / 23	Immobilisation en cours		1 794 €
		1 794 €	1 794 €

Numéro de chapitre / compte	Intitulé du compte		
041 / 2031	Frais d'études	2 272,40 €	
041 / 23	Immobilisation en cours		2 272,40 €
		2 272,40 €	2 272,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives N°1 et 2 présentées ci-dessus.

Questions diverses

- **Acoustique dans la salle du Conseil :**

Avant de lancer des travaux pour améliorer l'acoustique de cette salle, il est indispensable de faire réaliser une étude par un spécialiste. Nous avons reçu un devis de la société ACOUSTIBEL d'un montant de 1.400€ HT pour réaliser cette étude. Le Conseil donne à l'unanimité son accord pour la réalisation de cette étude.

- **Acquisition de matériels pour les espaces verts :**

Comme cela était prévu au budget 2012, la Commune a fait l'acquisition pour le service technique d'une tondeuse de marque Honda d'un montant de 1 600 € HT, d'un aérateur pour le terrain de foot d'un montant de 3 090 € HT ainsi que d'un aspirateur à feuilles d'un montant de 4 410 € HT. Ce matériel vient de nous être livré.

- **Changement de la cuisinière de la Salle des Fêtes :**

La cuisinière de la salle des Fêtes ne fonctionne plus et n'est pas réparable. Il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement. Après discussions, il est décidé, à l'unanimité, de prévoir une cuisinière avec des plaques au gaz. Bruno Payenneville est chargé de la négociation de cet achat et de la mise en place d'une alimentation au gaz. L'enveloppe prévue serait de l'ordre de 3000€ maximum.

- **Dégradations à l'école et dans le vestiaire foot :**

Nous sommes régulièrement l'objet de dégradation à l'école et au vestiaire foot. Nous pensons donc qu'il serait nécessaire de mettre sous surveillance électronique ces lieux. Après discussions les membres du Conseil optent, à l'unanimité, pour la solution de la mise en place d'une vidéosurveillance. Une étude a été demandée à la société Securcom. Un rendez-vous est pris avec cette société le 8 octobre 2012 pour la présentation des solutions proposées.

- **Filo'r :**

Nous avions demandé à la CREA la mise en place de plusieurs points d'arrêt supplémentaires pour Filo'r. Au Genetey, chemin des Vertugadins et chemin du Coq à l'Ane et dans le village au Marais en bas de la Chaussée Saint-Georges et route du Brécy à hauteur de la résidence des Tilleuls. Un seul point a été retenu par la CREA et réalisé, il se situe : route du Brécy à hauteur de la résidence les Tilleuls.

- **Football :**

Il a été constaté que les vestiaires du football se dégradaient par manque d'entretien et par négligences, alors même qu'un employé de la Mairie contribue au ménage toutes les semaines et que normalement le club devait en assumer l'entretien courant.

Par ailleurs, il nous a été signalé qu'une équipe de football extérieure à Saint Martin devait occuper les installations pendant le championnat 2012/2013 et cela sans l'accord préalable de la Mairie.

Suite aux différentes explications, le Conseil décide de mettre fin à cette mise à disposition afin de préserver les terrains, d'autant que les vestiaires ne sont pas capable d'héberger deux équipes.

Une mise au point sera faite avec l'ASMB sur l'ensemble des sujets les concernant.

- **Travaux effectués au Presbytère :**

Le père Girard a envoyé un courrier de remerciement et de satisfaction pour les travaux effectués sur la toiture du bâtiment.

- **Résidence des Près :**

Les travaux de nettoyage du bas de certaines parcelles doivent avoir lieu dans la deuxième semaine du mois d'octobre à la satisfaction des intéressés.

- **Téléthon :**

Cette année, le téléthon se déroulera les 7 et 8 décembre 2012.
Les personnes disponibles seront les bienvenues.

- **Sortie CCAS du 2 octobre :**

La sortie du CCAS aura lieu demain à Bagnoles de l'Orne.

- **Nom pour la salle des Fêtes :**

Les boschervillais peuvent nous donner des idées pour trouver un nom à la salle des fêtes. Une urne est située à la mairie dans laquelle vous pouvez y déposer vos idées.

- **Marché nocturne :**

Christèle Cadoret propose l'organisation d'un marché nocturne pendant l'été, sur la place du village.
La fréquence serait d'une fois par semaine et ce marché serait réservé aux producteurs locaux. Il y aurait aussi une animation musicale.

- **Vœux du Maire :**

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 18 janvier 2013 à 18h30 à la Salle des Fêtes.
Les membres du Conseil donnent leur accord à l'unanimité pour qu'un repas soit organisé avec les conseillers et le personnel communal à la Grange.

Séance levée à 22 heures 35

Le Maire,
Hubert SAINT